Bobsleigh CANADA Skeleton

CODE DE CONDUITE DE BÉNÉVOLE

Une personne qui accepte le rôle de BÉNÉVOLE au sein des activités de Bobsleigh CANADA Skeleton, accepte du coup les responsabilités qui lui sont précisées, et convient de s'acquitter desdites responsabilités pour la période convenue. En tant que bénévole chez Bobsleigh CANADA Skeleton, vous jouez un rôle capital dans le succès de nos activités, et dans le cadre de votre travail, il vous incombe de :

- 1. Se comporter d'une manière qui mettra sous un jour favorable la communauté de bobsleigh et de skeleton ainsi que vous-même, dans l'aire de compétition et/ou les installations, et en général.
- 2. Faire preuve d'une attitude positive et enthousiaste vis-à-vis du projet, des commanditaires, des fans et du travail qui est attribué, et adopter une attitude professionnelle envers son travail.
- 3. Être préparé à faire le travail qui vous est attribué.
- 4. Contribuer à un esprit de coopération avec les autres bénévoles et les officiels et ne pas empiéter de quelque manière que ce soit sur leur travail et leurs responsabilités.
- 5. Être poli envers les autres bénévoles, les officiels, les athlètes, les entraîneurs et le grand public.
- 6. Traiter tout un chacun de manière juste, dans le contexte de leur activité, quel que soit la culture, la couleur de la peau, la race, la nationalité, l'âge, les croyances politiques, la religion, l'état de famille, l'incapacité physique ou mentale, le sexe ou l'orientation sexuelle.
- 7. Être poli, coopératif et discret.
- 8. S'acquitter de ses tâches de bonne volonté, et de manière juste et équitable.
- 9. Se présenter à l'endroit indiqué, à l'heure indiquée, habillé de manière convenable.
- 10. Obéir aux règles et les respecter, incluant les règles et procédures de sécurité des installations et de l'aire de compétition.
- 11. Respecter la dignité de l'athlète : un comportement verbal ou physique qui consiste en harcèlement ou abus sera inacceptable. (Veuillez vous reporter à la Politique de harcèlement de Bobsleigh CANADA Skeleton)
- 12. Les bénévoles ne doivent pas encourager les athlètes à consommer l'alcool, les drogues ou d'autres substances intoxicantes.
- 13. L'emploi d'un langage menaçant, obscène, abusif ou grossier vis-à-vis des autres bénévoles, des officiels, des athlètes, des entraîneurs et du grand public ne sera pas toléré.
- 14. Des critiques publiques des autres bénévoles, des officiels, des entraîneurs ou des athlètes ne seront pas tolérées.
- 15. Le harcèlement de toute personne, ou un comportement importun verbal, physique ou du regard ne seront aucunement tolérés.
- 16. S'abstenir d'utiliser les produits de tabac dans les installations et/ou dans l'aire de compétition, et se limiter aux aires désignées fumeurs, le cas échéant.
- 17. Entrer dans l'aire de compétition et/ou dans les installations sous l'emprise de l'alcool ne sera pas supporté et aura pour conséquence une expulsion des installations.

Les personnes qui se portent bénévoles à un poste dans le cadre d'une activité/compétition accréditée/approuvée de Bobsleigh Canada Skeleton sont tenues de comprendre que, du fait de se porter bénévole, elles acceptent de se conformer à la présente politique et à tout autre politique, règle, règlement, loi et charte de Bobsleigh CANADA Skeleton et de la FIBT.

Volunteer Code of Conduct	VolunteerCodeofConduct_2011Oct18_fr.d	18 October 2011	18 October 2011	1 of 2
	oc			
Policy	File Name	Approved	Updated	Pages

Je	(soussigné(e)) ai lu, ai compris et je				
conviens de me conformer au présent code de condu	iite.				
Signature	 Date				

Volunteer Code of Conduct	VolunteerCodeofConduct_2011Oct18_fr.d	18 October 2011	18 October 2011	2 of 2
	oc			
Policy	File Name	Approved	Updated	Pages